

a pris beaucoup de temps; j'ai même craint qu'il ne «tue» le bill de l'honorable député de Humboldt-Melfort-Tisdale (M. Rapp).

Je félicite quand même le parrain du bill C-8 préconisant la construction d'un élévateur a grain public à Tisdale. Je suis cependant surpris qu'ils en aient un aussi pressant besoin. Son gouvernement a eu toutes les occasions possibles de bien servir la Saskatchewan. Le député était-il assez gêné avec son chef pour ne pas pouvoir lui exposer ses besoins? C'est la farce de l'opposition qui vient à peine de perdre le pouvoir, lequel semblait trop lourd pour elle.

L'honorable député invoque l'argument de la réduction possible des prix à l'exportation. Nous en sommes, nous du Québec, mais nous nous demandons encore pourquoi le parti conservateur n'a pas agi dans ce sens?

M. l'Orateur: A l'ordre...

(Traduction)

M. Rapp: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Conformément à l'entente intervenue au sujet de mon bill, je l'ai retiré, avec l'assentiment de la Chambre. Je l'ai fait à contre-cœur, mais ce débat d'une heure n'en a pas marqué l'enterrement. Ce n'est que la naissance d'un nouveau projet, dont je reparlerai au cours des heures qui vont suivre.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que l'honorable député retire son bill?

Des voix: D'accord!

(Le bill est retiré et rayé du *Feuilleton*.)

M. l'Orateur suppléant: Comme il est six heures et que l'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est écoulée, je quitte le fauteuil.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

EXPOSÉ FINANCIER ANNUEL DU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances) propose:

Que M. l'Orateur quitte le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

—Monsieur l'Orateur, un ami a eu l'obligance de me passer mon horoscope d'aujourd'hui, qui me recommande de ne pas m'inquiéter au sujet de questions financières. Je ne crois pas que cet horoscope puisse me convenir en ce moment, car en présentant aujourd'hui le premier budget du nouveau gouvernement, je sais que j'ai le devoir d'exposer

franchement ce qu'étalait la situation quand nous avons accédé au pouvoir. Je dois, d'autre part, demander aux honorables députés et à tous les Canadiens de regarder cette situation bien en face. Il me restera ensuite à définir les mesures grâce auxquelles nous espérons remettre de l'ordre dans nos affaires nationales.

Ce budget, éminemment réaliste, exige que nous, au Canada, voyions les choses comme elles sont. Seule une attitude honnête nous permettra de préparer un avenir excitant et prospère. Si nous nous détournons de la réalité, si nous nous dérobonz aux initiatives et aux décisions indispensables, nous devrons bientôt en subir les conséquences.

Je voudrais, pour commencer, signaler en quelques mots l'importance de la présentation annuelle du budget, et étudier ensuite notre conjoncture économique.

Nous autres, de ce côté-ci de la Chambre, prenons le budget très au sérieux. A nos yeux, c'est un événement annuel extrêmement important sur le plan national. Le gouvernement doit soumettre au Parlement et au public une estimation détaillée de la situation financière et économique du pays, et esquisser les programmes économiques et financiers à long et à court termes qui pourront résoudre les problèmes et traduire les projets dans la réalité concrète. Par-dessus tout, l'exposé budgétaire permet au Parlement d'analyser l'état des comptes de la nation. Cet examen ne peut et ne doit pas être évité ou différé.

Le dernier débat budgétaire qui a eu lieu en cette enceinte remonte à près de deux ans. Je rappelle aux honorables députés que la Chambre avait été saisie des prévisions budgétaires de six ministères seulement au cours de l'année financière close le 31 mars 1963, et que ces prévisions n'ont même pas été votées. Beaucoup trop longtemps, nous avons puisé dans les crédits provisoires et recouru aux mandats du Gouverneur général. En quatorze mois, le gouvernement a dépensé plus de 5 milliards de dollars sans autre autorisation du Parlement que les mandats et les crédits provisoires.

Durant la précédente législature, il n'était pas de critiques plus sévères de cette formule que nous, assis aujourd'hui de ce côté-ci de la Chambre. Nous avons élevé, dans cette enceinte même, de vigoureuses protestations, et quand le Parlement a été dissous, nous avons sollicité sur ce point l'opinion des électeurs. Les résultats indiquent qu'à leurs yeux on avait trop tardé à faire devant le Parlement l'exposé de la situation financière et économique de la nation. Ce soir, les honorables députés entendront cet exposé.

L'année 1962 mérite d'être marquée d'une pierre blanche dans l'histoire économique du Canada. Elle a connu une crise des changes,